

L'hon. M. MEIGHEN: Les territoires étant administrés par le département de l'Intérieur, il me paraîtrait peu convenable de nommer un fonctionnaire d'un autre département administrateur. Quand mon département est chargé de l'administration, le commissaire devrait être un fonctionnaire de ce département.

Gouvernement du territoire du Yukon, \$215,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Pourquoi ce gonflement de dépenses, puisqu'on a supprimé des bureaux?

L'hon. M. MEIGHEN: L'an dernier, j'ai réalisé 60,000 dollars d'économie; réellement, c'est encore davantage, si l'on tient compte de la réduction de l'allocation affectée aux chemins et des frais d'administration.

En plus, les licences pour la vente de l'alcool ont été supprimées dans le Yukon, ce qui a causé une perte d'environ \$55,000 en plus. La conséquence de la réduction radicale que j'ai faite l'an dernier et la perte des licences d'alcool les a laissés dans une position très difficile exigeant cette année une augmentation sur l'année dernière du montant indiqué au budget, c'est-à-dire \$30,000. Par conséquent il y a une diminution nette d'environ \$30,000 sur le coût de l'administration d'il y a deux ans ainsi qu'une perte pour le Yukon de \$55,000 sur la vente des licences d'alcool.

L'hon. M. LEMIEUX: Quel est le chiffre de la population actuellement?

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne crois pas qu'il dépasse beaucoup 4,200 ou 4,300.

L'hon. M. LEMIEUX: Quel est le revenu total approximatif que vous réalisez?

L'hon. M. MEIGHEN: Nous ne réalisons pas les dépenses de l'administration, mais il y a naturellement la production de l'or du Yukon qui est je crois d'environ \$4,000,000. Les droits régaliens sont d'environ \$80,000.

M. CAHILL: Comment se décompose le crédit "subvention au conseil local"?

L'hon. M. MEIGHEN: L'évaluation du revenu se décompose ainsi:

Pour les besoins locaux, subvention du	
Gouvernement fédéral.. . . .	\$ 90,000
Subvention du Gouvernement fédéral	
pour les chemins.. . . .	50,000
Taxe de votation.. . . .	12,000
Licence pour la vente des alcools ..	6,000
Revenus divers.. . . .	12,000

Total.. . . . \$170,000

Le revenu des licences d'alcool est évalué pour une courte période avant que la prohi-

[L'hon. M. Lemieux.]

bition n'entre en vigueur. L'évaluation des dépenses est indiquée ainsi qu'il suit:

Evaluation pour continuer le conseil	
du Yukon.. . . .	3,000
Ecoles.. . . .	42,880
Hôpitaux et santé publique.. . . .	16,100
Subventions aux bibliothèques, salles de	
lectures, etc.. . . .	14,050
Dépenses diverses, y compris imprime-	
rie et papeterie, bureaux des essais,	
perception de la taxe de votation	
subsidés pour les cours d'eau.. . .	18,300
Routes.. . . .	65,770

Total.. . . . \$170,000

Les dépenses sont exactement les mêmes que l'évaluation du revenu.

Terres et parcs fédéraux, \$2,233,745.

M. McMASTER: Je vois dans ce crédit une répétition d'une dépense que j'ai critiquée à la session dernière, et qui se trouve encore dans ce chapitre, je veux dire \$1,000 accordés au club Alpin. Quand les finances du pays sont dans les conditions où elles se trouvent à présent, je ne peux pas comprendre comment un ministre qui a le sentiment de la responsabilité publique peut demander au comité d'accorder \$1,000 de l'argent du peuple pour encourager l'ascension des montagnes Rocheuses. Sans doute c'est un sport magnifique qui donne à ses habitués une plus belle idée des beautés de la nature. Il peut aussi nous faire découvrir peut-être les beautés inconnues des montagnes Rocheuses, et il peut accorder des plaisirs sanitaires aux quelques personnes qui ont le privilège de jouir des avantages du club, mais les finances du pays ne sont pas dans une situation qui nous permette de dépenser \$1,000 de l'argent du peuple pour subventionner un club Alpin et je demande au ministre de supprimer ce crédit.

M. JACOBS: Je donne mon appui à l'honorable député (M. McMaster) qui demande, la suppression de ce crédit. Les gens qui s'intéressent à ce genre de sport sont des hommes et des femmes très riches dont beaucoup viennent des Etats-Unis: en réalité c'est un sport d'hommes riches, et je ne vois pas pourquoi nous inscririons au budget un crédit de cette nature. Le montant n'est pas élevé, c'est vrai, il ne ruinerait pas le club si nous l'accordons ou si nous le refuserons, mais c'est au principe de la chose que je m'oppose, surtout en ce moment, quand les finances du pays sont obérées.

L'hon. M. MEIGHEN: Si les faits étaient tels que l'affirment les honorables députés, je ne pense pas qu'il y aurait beaucoup de danger à inscrire ce crédit au budget,